



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 105/2023  
SÉANCE N° 5 DU 5 JUIN 2023

### **AIDE À L'IMMOBILIER ÉCONOMIQUE SCI CPB IMMO – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DU 9 NOVEMBRE 2017**

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 30 mai 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle (à partir de 18 h 13), Nicole Bouillon (à partir de 18 h 40), Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 18 h 37), Gwénaél Poisson (à partir de 18 h 30), Christine Dubois, Patrick Péniguel, Louis Michel (à partir de 18 h 57), Céline Loiseau, François Berrou, Fabien Robin (à partir de 17 h 14), vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchard, Marcel Blanchet, Julien Brocail et Antoine Caplan (à partir de 18 h 16), membres du bureau.

#### **Était absent ou excusé**

Christian Lefort.

#### **Étaient représentés**

Éric Paris a donné pouvoir à Florian Bercault, Nadège Davoust a donné pouvoir à Antoine Caplan (à partir de 18 h 16 et jusqu'à 18 h 37), Bruno Bertier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Fléchard, David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 9 juin 2023.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 JUIN 2023**

**AIDE À L'IMMOBILIER ÉCONOMIQUE SCI CPB IMMO – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DU 9 NOVEMBRE 2017**

Rapporteur : Nicole Bouillon

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 23/2016 du conseil communautaire du 14 mars 2016 approuvant le régime d'aide à l'immobilier économique,

Vu la délibération n° 15/2018 du conseil communautaire du 12 février 2018 approuvant la révision n° 1 du régime d'aide à l'immobilier,

Vu la délibération n° 51/2019 du conseil communautaire du 25 mars 2019 approuvant la révision n° 2 du régime d'aide à l'immobilier,

Vu la délibération n° 37/2020 du conseil communautaire du 11 mai 2020 approuvant la révision n° 3 du régime d'aide à l'immobilier,

Vu la délibération n° 47/2021 du conseil communautaire du 25 mai 2021 approuvant la révision n° 4 du régime d'aide à l'immobilier

Vu la délibération n° 1/2022 du conseil communautaire du 31 janvier 2022 approuvant la révision n° 5 du régime d'aide à l'immobilier

Vu la délibération n° 133/2022 du bureau communautaire du 11 juillet 2022 fixant les modalités d'attribution d'une aide à l'immobilier économique à la SCI CPB IMMO,

Vu le courrier de la SCI CPB IMMO du 29 mars 2023, sollicitant la prise en compte de la demande de substitution, en qualité de propriétaire, de la SCI CPB IMMO au profit de la SAS CPB IMMO,

Considérant la nécessité de conclure un avenant,

Considérant le projet d'avenant n° 1 joint en annexe,

Après avis de la commission transition économique et enseignement supérieur;

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Les termes de l'avenant n° 1 à la convention du 27 septembre 2022 liant Laval Agglomération et la SCI CPB IMMO, joint en annexe de la présente délibération, sont approuvés.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230605-S05-BC-105-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Mise en ligne : 13-06-23